

FRANCE ET VATICAN

E grave conflit qui a surgi entre le gouvernement français et le Saint-Siège au sujet du voyage à Rome du président Loubet, conflit qui vient d'aboutir au départ de M. Nisard, ambassadeur de la République française auprès du Vatican, exige une étude particulière et attentive.

Nos lecteurs nous sauront gré d'avoir mis sous leurs yeux les démarches et mesures diverses qui le constituent, et aussi les réflexions judicieuses et vraies qu'il a provoquées dans la presse.

* * *

Pour juger avec impartialité ces événements, il faut d'abord se rendre un compte exact de la situation respective du Souverain-Pontife d'une part, et de la dynastie de Savoie représentée à l'heure actuelle par Victor Emmanuel III, roi d'Italie, de l'autre.

Le pape avait autour de Rome un petit territoire appelé les Etats de l'Eglise, dont la possession assurait son indépendance et la liberté de ses relations avec tous les peuples et tous les gouvernements. Les origines premières de ce domaine temporel remontent à Constantin le Grand, mais il ne fut définitivement constitué que par Pépin le Bref en 755.

Durant douze siècles, le petit Etat de l'Eglise a été reconnu et respecté. Le pape était souverain temporel de ce minuscule territoire, au même titre et avec les mêmes droits que les républiques et les monarchies qui se partagent encore aujourd'hui la surface du monde. Ajoutons que le gouvernement des papes a toujours été le plus doux, le plus paternel qui se pût voir.

En 1870 les Piémontais et leur roi Victor-Emmanuel, dociles instruments de la haute maçonnerie, dont Cavour, Mazzini, Garibaldi étaient les chefs les plus en vue, s'emparent de Rome, et confinent le pape dans le palais et le jardin du Vatican, où une loi bien fragile,